



## Questions concernant les recours possible face à un héritier béliqueux

Par roger kari, le 02/12/2022 à 17:47

Bonsoir ;

Je ne sait pas par où commencer alors désolé si c'est décousu

Ma famille jusqu'à peu se composait de moi, ma soeur et ma mère

Ma soeur à fais des coup de trafalgar à ma mère, elles ont donc finis par ne plus être en contact, et ensuite ma soeur a disparus

Ma mère est décédé en octobre, j'ai alors pris sur moi afin de prévenir ma soeur du décès après avoir mener l'enquête afin de la retrouver

Au lieu d'être triste elle a parler de fric de fric de fric donc je lui ai exprimé mon souhait de ne plus être en contact avec elle et elle a répondu par des messages d'insultes

Depuis ce jour elle enchaîne les diffamations à mon égard et j'aimerais savoir si son comportement est légale, voilà une petite liste ;

-Prétend que j'ai abandonner ma mère sur sa fin de vie, ce qui est faux, elle tiendrais cette informations d'un médecin présent dans l'un des nombreux services palliatifs qu'à fréquenter ma mère sur sa fin de vie, c'est à dire des services sans médecins présent 99% du temps.

-Prétend que j'ai refuser de vive voix de prendre ma mère à la maison sur sa fin de vie alors que ma mère demandais à aller chez son conjoint et non chez nous, conjoint qui a du refusé pour des raisons pros, moi j'ai tenter de me renseigner sur comment faire afin d'accueillir quelqu'un en fin de vie mais quand je demandais au médecin présent ce jour là comment faire car je ne pouvais pas rester h24 auprès de ma mère, elle me répondais en faisant les gros yeux avec 0 solutions.

-Prétend que j'ai dégrader la maison dans laquelle je vis actuellement ( appartenant à ma mère ), sur la base du témoignage d'un témoin ainsi que des photos qu'elle a reçu des agences immobilière, sauf que le témoin est l'ex conjoint de ma mère, et il n'as jamais dis que j'avais dégrader la maison, il a dit que le jour ou il est passé c'est à dire celui de la crémation il y avais des poubelles et de la poussière

En attendant la toiture à été refaite, nouvelle chaudière, nouvelle cuisine, nouveau sol etc ... la maison n'est en rien dégrader et elle n'y a jamais mis les pieds donc est incapable de

percevoir une dégradation, puis elle affirme que ça a été fait afin de faire baisser la valeur de la maison, ce qui est faux, d'ailleurs la maison a fait 30% de plus value en 7ans.

-Prétend que j'ai menacer/intimider la dame qui avais les clés d'un des biens immobiliers alors que j'avais simplement eu la courtoisie de prévenir cette personne que ma soeur pourrais lui causer du tord si elle apprenais qu'elle étais en possession des clés

Que puis-je faire, si cela existe, afin de me protéger de toutes ces diffamations?

Est-ce que j'ai les moyens juridique de me prémunir de tous ces mensonges

Je précise que je refuse de me justifier en directe face à ses accusations, cette personne ne représentant plus rien à mes yeux.

J'aimerais autre chose que de lui dire ses 4 vérités durant une visioconférence inter-notaires

Merci d'avance :(

Par **Marck.ESP**, le **02/12/2022** à **18:23**

Bonjour

Vous pouvez porter plainte pour calomnie et diffamation. La plainte sera ensuite transmise au procureur. Le procureur décidera de poursuivre ou non l'auteur des propos...Lire la suite.

<https://www.deshoulieres-avocats.com/comment-porter-plainte-pour-calomnie-et-diffamation/>